

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1003**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Monteur dépanneur froid et climatisation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un monteur-dépanneur hautement qualifié en froid et climatisation. Il réalise seul ou avec du personnel sous ses ordres le montage, l'installation, la mise en service la mise au point d'une installation.

Il assure tout dépannage sur les crcuits des installations

Il assure l' entretien préventif, la maintenance d'isntallations, établit un diagnsotic.

Il représente l'entreprise au plan technqie aux réunions de chantier.

Il assure la liaison entre le bureau d'études et le chantier.

Il comprend les phénomènes physiques et thermodynamiques du frigoriste et du thermicien.

Il est capable d'interpréter rapidement des ensembles comprenant des circuits électriques hydraulique et aérauliques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises d'installation et de dépannage en frois et climatisation, entreprises de construction de matériel frigorifique et de climatisation, entrepôts frigorifiques, grande distribution, industries agro-alimentaires..

monteur-dépanneur en froid et climatisation, technicien frigoriste,technicien en climatique

Codes des fiches ROME les plus proches :

1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude technologique des installations : physique appliquée - Etude technologique des installations : technologie froid et climatisation
- Etude de réalisation et mise en œuvre : réalisation d'un ouvrage
- Etude de réalisation et mise en œuvre : dessins et schémas
- Etude de réalisation et mise en œuvre :conservation des denrées
- Etude de réalisation et mise en œuvre: électrotechnique
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Travail, sécurité, prévention
- Français

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22/07/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :